

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 25 août 2016

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3970-2016.

Cause tarifaire 2016-2017 de Gaz Métro. Phase 1.

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience (septembre 2016).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage oral de Monsieur Jacques Fontaine et de Madame Brigitte Blais sur leur rapport C-SÉ-AQLPA-0011 SÉ-AQLPA-1, Doc. 1. Durée prévue : 30 minutes.
- **Contre-interrogatoire de Gaz Métro** : Durée prévue de 45 minutes. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants** : Durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation** : Durée prévue de 45 minutes. SÉ-AQLPA préfèrent une argumentation sous forme orale, avec support écrit. Nous recommandons également au Tribunal de prévoir un ajournement d'au moins une demi-journée entre la fin de la preuve orale et le début de l'argumentation.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.